

AVIS PUBLIC

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS ES MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ POULARIES

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le projet de *Règlement numéro 215 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux*, a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue lundi le 7 février 2022 à 20 h au 990 rue Principale à Poularies et que l'avis de motion a été donnée. Ledit règlement sera adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue lundi le 7 mars 2022 à 20 h au 990 rue Principale à Poularies.

Ce règlement a pour objet d'assurer l'adhésion explicite des membres du Conseil municipal de Poularies aux principales valeurs de celle-ci en matière d'éthique, de prévoir l'adoption de règles déontologiques et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle de ces règles.

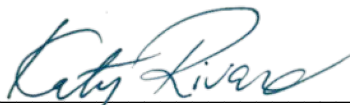
Les principales valeurs de la municipalité dans ce code d'éthique et de déontologie sont :

1. Intégrité des membres du conseil
2. Honneur rattaché aux fonctions de membre du conseil
3. Prudence dans la poursuite de l'intérêt public
4. Respect et civilité envers les autres membres du conseil de la municipalité, les employés de celle-ci et les citoyens
5. Loyauté envers la Municipalité
6. Recherche de l'équité

Ces valeurs doivent guider les membres du conseil de la Municipalité dans l'appréciation des règles déontologiques qui leur sont applicables.

Toute personne qui voudrait consulter ledit projet de règlement peut en faire la demande par téléphone au 819-782-5159 ou par courriel poularies@mrcao.qc.ca.

Donné à Poularies, ce huitième jour de février de l'an deux mille vingt-deux.



Katy Rivard, sec.-très./dir. gén.